

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2024-2025

### Modalités & pièces à fournir

#### Enfants concernés :

- ✓ **Uniquement**, les nouveaux arrivants & les enfants intégrant la 1<sup>ère</sup> année de maternelle (petite section)

#### Inscription en ligne :

- ✓ Les inscriptions scolaires peuvent être directement réalisées sur le portail famille de Genas (→ *mode d'inscription conseillé*) : [genas.fr](http://genas.fr)

#### → Inscription EN LIGNE, en deux étapes :

**Étape n°1 :** je procède à **une demande d'inscription au dossier administratif** pour mon enfant, en complétant le formulaire en lien, sur le portail famille dans mon espace personnel (→ *si votre espace n'existe pas, il vous suffit de le créer en ligne en joignant les pièces nécessaires*)

#### ✓ **Documents à fournir pour l'inscription au dossier administratif :**

- Un justificatif de domicile récent (**de moins de 3 mois** précisant la domiciliation au **NOM du détenteur** : facture/attestation =) eau, gaz, électricité, assurance habitation, téléphone fixe (→ **facture de téléphone mobile : refusée**)
- Les **4 doubles-pages du carnet de vaccination** de mon enfant ou un document attestant qu'il a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique

**Étape n°2 :** après validation, par les services de la Ville, du dossier administratif de mon enfant (→ *dans les jours qui suivent la demande, selon le délai de traitement*), je procède à **une demande d'inscription scolaire**, dans mon espace personnel

#### ✓ **Documents à fournir pour l'inscription scolaire :**

- Le livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de mon enfant
- La carte d'identité du parent réalisant la démarche d'inscription
- En cas de divorce : le jugement de divorce mentionnant l'autorité parentale
- Le certificat de radiation pour mon enfant dans le cas où il a déjà été scolarisé, sur une autre commune

**Une fois l'inscription scolaire administrative réalisée et validée par nos services, il vous appartiendra de procéder à l'inscription scolaire pédagogique auprès de la directrice d'école (voir les modalités par école sur [le portail famille](#))**

OU :

#### → Inscription AU GUICHET UNIQUE :

**Les étapes 1 & 2** (décrites ci-dessus) peuvent être effectuées dans une même continuité après prise de rendez-vous auprès du Guichet unique (→ *la version papier du dossier administratif étant à renseigner après son téléchargement sur le portail famille*)

**Contacts : [guichet.unique@ville-genas.fr](mailto:guichet.unique@ville-genas.fr) // 04 72 47 11 11**

#### → Cas particuliers :

- ✓ Les **demandes de dérogation à la carte scolaire** (internes ou externes) sont réalisées uniquement auprès du Guichet unique de la mairie, sur prise de rendez-vous :
  - Les formulaires de dérogation à renseigner sont téléchargeables sur le portail famille : [genas.fr](http://genas.fr)